INFORMATION
D26SGVP-003111

Exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n° 304 et n° 324 et 74/1 000es des parties communes situés 31 rue des Plantes / 102-104 rue d'Alesia, à Paris 14e en vue de réaliser un local d'activité commerciale ou artisanale.

Vu les articles L 210-1, L. 210-2, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 approuvant le nouveau plan parisien pour le commerce et programme d'action en faveur de la diversité et de l'animation de l'offre commerciale et artisanale ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 0751142600022 reçue en Mairie de Paris le 30 janvier 2026, portant sur les lots de copropriété n° 304 et n° 324, et 74/1000es des parties communes, situés, situés 31 rue des Plantes / 102-104 rue d'Alesia à Paris 14e sur la parcelle cadastrée CI n° 32, au prix de 240 000,00 euros auquel s'ajoute une commission de 14 400 € TTC à la charge de l'acquéreur, en valeur « libre » ;

Vu l'avis du Service local du Domaine de Paris du 10 mars 2026 ;

A, par décision du 25 mars 2026, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la DIA de 240 000,00 euros auquel s'ajoute une commission de 14 400 € TTC à la charge de l'acquéreur, en valeur « libre » sur

les lots de copropriété n° 304 et n° 324 et 74/1 000es des parties communes
situés 31 rue des Plantes / 102-104 rue d'Alesia à Paris 14e

en vue de réaliser un local d'activité commerciale ou artisanale.

Pour la Maire de Paris et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint de la Ville de Paris

Stéphane LECLER

Date de mise en ligne : le 27 mars 2026